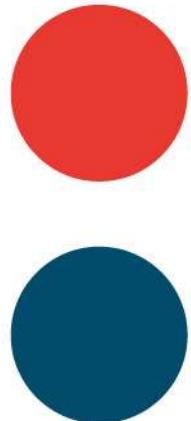


ATTESTATION DE RÉUSSITE

à l'examen certifié par l'AMF

en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39,
et 325-24 à 325-26 de son Règlement Général



Je soussignée Mme Natacha de Saint Vincent, agissant en qualité de Présidente, au nom et pour le compte de Bärchen Éducation, atteste que

Monsieur PERAULT Gael

Né(e) le 06/12/1997 à Roubaix (59) France

ID Candidat : hrqujcwdke

A réussi le 01/02/2021 l'examen de Certification Professionnelle des acteurs de marchés en obtenant les notes suivantes :

%A (minimum requis 80%)	%C (minimum requis 80%)
85	83

* A la suite de la réforme AMF 2020, les candidats ayant obtenu l'AMF avant le 01/02/2020 ont les scores requis suivants (A : 85 % C : 75 %).

Natacha de Saint Vincent